



HAL
open science

Une révolution née de la Révolution

Eric Baratay

► **To cite this version:**

Eric Baratay. Une révolution née de la Révolution. Martine Lachance. L'Animal dans la spirale des besoins de l'humain, Éditions Yvon Blais, pp.35-52, 2010, 978-2-89635-490-0. halshs-01569479

HAL Id: halshs-01569479

<https://shs.hal.science/halshs-01569479>

Submitted on 27 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNE RÉVOLUTION NÉE DE LA RÉVOLUTION

Éric Baratay*

Les questions de la sensibilité de l'animal, de son respect et de sa protection, de l'extension du droit à son profit et de son utilisation éthique, qui sont au cœur des diverses approches de ce colloque, ne sont pas récentes en Occident¹. Bien au contraire, elles ont été quelquefois affirmées, plus souvent refusées depuis l'Antiquité grecque qui livre les premières traces écrites d'une réflexion à ce propos. Celle-ci se concentre sur la nature et les facultés des âmes, qui servent à définir les êtres animés et à décider du traitement à leur accorder. La raison, alors promue condition de la citoyenneté et de la participation aux débats de la cité, devient l'attribut premier de l'âme humaine et le critère majeur de la distinction : sa présence place au même rang que l'homme, son absence garantit l'infériorité, et l'habitude s'impose ainsi de penser l'animal par l'homme. Alors qu'un courant philosophique minoritaire insiste sur la parenté des âmes et des facultés, au regard des comportements des uns et des autres, pour prôner respect, fraternité et refus de tuer, une majorité considère que les ressemblances des actes extérieurs ne prouvent rien, soutient que seul l'homme possède une âme raisonnable, qu'il existe une différence de nature interdisant toute déférence vis-à-vis des bêtes, toute communauté de droit et de justice². Ce débat est introduit dans le monde romain, à partir du I^{er} siècle avant J.-C., mais la christianisation le réduit peu à peu. L'opposition à la métempsycose et au végétarisme, prônés par des sectes païennes, conduit l'Église à assimiler au

* Professeur d'histoire contemporaine, Université Jean Moulin, Lyon 3, France.

1. Pour un panorama historique de la condition animale, voir Éric Baratay, *Et l'homme créa l'animal, histoire d'une condition*, Paris, Odile Jacob, 2003.
2. Voir Élisabeth de Fontenay, *Plutarque : trois traités sur les animaux*, précédé de *La Raison du plus fort*, Paris, P.O.L., 1992 ; Thierry Gontier, *L'Homme et l'animal, la philosophie antique*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.

paganisme puis à l'hérésie les idées favorables aux animaux, et à les combattre. À l'inverse, elle utilise certaines philosophies grecques, notamment celles de Platon et d'Aristote, pour interpréter la Bible qui est en réalité très vague sur les différences entre l'homme et l'animal comme le montre l'exégèse actuelle³, pour bâtir une synthèse entre la foi et la raison, pour imposer la thèse d'une rupture entre l'homme et l'animal. Alors que le premier est doté d'une âme spirituelle, immortelle, raisonnable, le second est réduit aux facultés limitées, instinctives et sensibles d'une âme corporelle et mortelle. Déspiritualisé, renvoyé dans le profane et le matériel, l'animal est bon à exploiter. Sa sensibilité n'est pas niée, même si elle est quelquefois minorée, mais elle est jugée sans importance. Cette position fait la quasi-unanimité jusqu'au XVI^e siècle (bien que des marginaux, comme François d'Assise, ne l'adoptent pas), car les philosophes sont alors des clercs et la philosophie est une théologie⁴.

Le débat renaît aux XVI^e-XVIII^e siècles dans un contexte nouveau : le développement de l'imprimerie et de l'humanisme permet la redécouverte de penseurs grecs et de thèses oubliées ; la révolution scientifique met en cause la place centrale de l'homme, insiste sur la parenté avec les autres vivants ; cela favorise une montée de l'esprit critique, une discussion des idées et des dogmes. Ainsi, le XVI^e siècle voit la renaissance de la notion, initiée par Plutarque, de communauté des êtres au nom d'un partage de la raison. Elle est notamment adoptée par Montaigne qui pense qu'elle devrait obliger l'homme à la bienveillance et au « devoir d'humanité ». Comme en Grèce antique, cette promotion de l'animal est reçue comme une déstabilisation sociale, l'homme ayant besoin de lui pour vivre, ce qui explique la réticence, jusqu'à nos jours, à réviser son portrait d'être irraisonnable et instinctif qui justifie son traitement. C'est pourquoi la contestation humaniste suscite la contre-philosophie la plus radicale avec Descartes qui soutient qu'il n'existe que des corps matériels et des âmes immortelles, qu'il est impensable que les animaux possèdent de telles âmes et qu'ils ne sont que des machines qui ne connaissent pas la dou-

3. Albert de Pury, *Homme et animal Dieu les créa. L'Ancien Testament et les animaux*, Paris, Labor et Fides, 1993.

4. Voir la synthèse d'Éric Baratay, « L'anthropocentrisme du christianisme occidental », dans Boris Cyrulnik (dir.), *Si les lions pouvaient parler. Essais sur la condition animale*, Paris, Gallimard, 1998, p. 1428-1449, et les travaux de Jacques Voisenet, *Bestiaire chrétien. L'imagerie animale des auteurs du haut Moyen Âge*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1994, du même, *Bêtes et hommes dans le monde médiéval, le bestiaire des clercs*, Louvain, Brépols, 2000, Éric Baratay, *L'Église et l'animal (France, XVII^e-XX^e siècle)*, Paris, Cerf, 1996.

leur et qu'on peut utiliser à volonté. Cette idée de l'animal-machine est refusée par les philosophes du XVIII^e siècle au titre de son invraisemblance. Ils s'appuient sur Locke qui avait pris le contre-pied de Descartes en soutenant que les idées ne sont pas innées mais se forment par l'expérience et par les sens. Ils en déduisent que l'âme animale est de même nature que l'humaine, matérielle pour les uns, tel Diderot, spirituelle pour les autres, tels Condillac, Voltaire, Rousseau, mais avec des différences de degré qui font que l'animal possède la sensibilité, l'émotion, le langage, le raisonnement concret, la capacité d'adaptation mais pas la réflexion, la parole, la connaissance intellectuelle ou l'inquiétude métaphysique. Ce portrait, qui sert plus à distinguer l'homme de l'animal qu'à connaître celui-ci, conduit à des positions divergentes sur le traitement licite : pour les uns, de simples différences de degré exigent le respect de l'animal ; pour d'autres, elles sont suffisamment importantes pour autoriser l'indifférence⁵.

En fait, le débat ne porte pas directement sur ces aspects qui ne sont abordés, le plus souvent, que comme des conséquences des positions théoriques, et il reste de nature intellectuelle, philosophique et religieuse par livres interposés. Il n'empêche qu'il irradie la société cultivée du XVIII^e siècle, comme bien d'autres controverses des Lumières, et qu'il prépare ainsi le bouleversement révolutionnaire. En effet, la Révolution permet l'éclosion d'un débat public, aux deux sens du terme, c'est-à-dire organisé dans des lieux publics avec la participation d'un public cultivé et pas seulement de quelques penseurs. Il porte directement sur la question des traitements quotidiens infligés aux animaux et prend ainsi un caractère social et politique. Il est créé et rendu possible par le contexte révolutionnaire de relecture du monde, remettant en cause diverses conditions, des sujets aux esclaves, des femmes aux enfants, et s'étendant jusqu'aux animaux par cette volonté de tout mettre bas et reconstruire. De ce fait, il est nourri de prises de position, non pas totalement nouvelles mais radicales, condamnant les manières habituelles de traiter les bêtes, proposant de nouvelles relations entre une nouvelle humanité et une nouvelle animalité. Par cette volonté de penser autrement, par cette radicalité, il annonce et s'avère proche du chamboulement intellectuel, culturel et juridique du dernier tiers du XX^e siècle et des débuts du XXI^e siècle occidental, illustré et commenté par les communica-

5. Voir Thierry Gontier, *De l'animal à l'homme. Montaigne et Descartes ou les paradoxes de la philosophie moderne sur la nature des animaux*, Paris, Vrin, 1998 ; Elisabeth de Fontenay, *Le Silence des bêtes. La philosophie à l'épreuve de l'animalité*, Paris, Fayard, 1998.

tions qui suivent. Il n'est donc pas inutile d'en prendre connaissance pour comprendre les lointaines racines des relectures actuelles.

DES LIEUX ET DES HOMMES

Ce débat, ces positions prennent corps çà et là, à l'occasion de projets, de concours, de discours officiels, dont voici trois exemples des plus significatifs. Le premier concerne le transfert de la ménagerie royale de Versailles. Celle-ci est investie, saccagée, abolie par des Jacobins peu après le 10 août 1792 et la plupart des bêtes sont tuées sur place ou envoyées à la boucherie. Comme il reste quelques survivantes, un débat s'engage sur l'utilité de leur transfert à Paris, au jardin du nouveau Muséum d'histoire naturelle. L'idée est soutenue par des naturalistes persuadés de la nécessité de ménageries pour la science : elles permettraient l'étude des comportements des animaux mais aussi l'acclimatation et la domestication des bêtes exotiques, ce qui favoriserait l'alimentation, les transports attelés, les travaux agricoles ou encore l'industrie textile, des aspects jugés indispensables à l'heure de la physiocratie, des Lumières, puis des restrictions de l'époque révolutionnaire. Le projet est combattu par d'autres dans le sillage de l'Encyclopédie qui, à l'article « Ménagerie », avait proclamé qu'il fallait « détruire les ménageries lorsque les peuples manquent de pain ; il serait honteux de nourrir des bêtes à grands frais lorsqu'on a autour de soi des hommes qui meurent de faim »⁶. Après des hésitations, le Comité de salut public entérine, en 1794, la création d'une ménagerie nationale au Jardin des plantes, constituée de bêtes ramassées ou réquisitionnées çà et là⁷. Encore faut-il décider quelle allure lui donner, avec quels animaux, pour quoi faire, dans quelles conditions, ce qui prolonge le débat et celui-ci donne lieu à plusieurs propositions publiées, destinées aussi bien à l'opinion publique qu'au gouvernement⁸.

6. Neuchâtel, Faulche, 1765, tome X ; un exemple de cette tendance : Archives nationales, AJ¹⁵ 512, pièces 510-511, lettres du régisseur du domaine de Versailles, 19 septembre 1792 et 17 janvier 1793.

7. Yves Laissus, *Les Animaux du muséum, 1793-1993*, Paris, Imprimerie nationale, 1993.

8. Jacques Bernardin de Saint-Pierre, *Mémoire sur la nécessité de joindre une ménagerie au Jardin national des plantes*, Paris, Didot, 1792 ; Aubin Millin, Philippe Pinel, Alexandre Brongniart, *Rapport fait à la Société d'histoire naturelle de Paris*, Paris, Boileau, 1792 ; Étienne de Lacépède, « Lettre relative aux établissements publics destinés à renfermer des animaux vivants », *La Décade philosophique*, VII, An IV [1795], p. 449-462.

Deuxième exemple : lors de la séance publique du 6 juillet 1802, la classe des sciences morales et politiques de l'Institut national annonce, pour son futur prix de morale, le sujet suivant : « Jusqu'à quel point les traitements barbares exercés sur les animaux intéressent-ils la morale publique ? et conviendrait-il de faire des lois à cet égard ? »⁹. Les mémoires manuscrits des candidats doivent être reçus quelques mois plus tard et le prix doit être décerné en 1803. L'usage est alors commun dans la France du XVIII^e siècle. C'est en envoyant un manuscrit sur *L'Origine et les fondements de l'inégalité* lors d'un concours de l'Académie de Dijon et en recevant le premier prix que Rousseau s'était fait connaître en 1755. Pour le concours de Paris, ce sont vingt-sept mémoires qui sont déposés, dont deux sont ensuite imprimés par leurs auteurs en 1804 et 1805¹⁰.

Enfin, troisième exemple, le 1^{er} Floréal de l'an XI de la République (21 avril 1803), se tient une séance publique et solennelle, présidée par le préfet du département du Rhône, dans l'une des salles de réception de l'École vétérinaire de Lyon. Elle a pour but de décerner plusieurs prix, d'anatomie, de matière médicale, de pathologie, etc., aux meilleurs étudiants. La séance est conclue par les discours du préfet, du maire de Lyon et du professeur de matière médicale, chimie et botanique, qui prononce une allocution forte et novatrice sur les devoirs des vétérinaires envers les animaux (cf. annexe). Or, les comptes rendus des séances solennelles de l'école, dont celle-ci¹¹, étaient régulièrement publiés, avec les textes intégraux des discours, distribués largement et amplement lus en France et en Europe du fait du prestige de l'école vétérinaire de Lyon, la première créée au monde en 1762¹².

Derrière les occasions et les lieux, il y a des hommes. Le débat est initié et mené par quelques personnalités, des philosophes, des écrivains, des naturalistes ; il est suivi, comme le montre bien la liste

9. *La Décade philosophique*, XXXIV, An X [1802], p. 123-124.

10. Les mémoires sont aux Archives de l'Institut, côte « I H. 8, manuscrits ». Les deux publiés : Joseph Louis Granchamp, *Essai philosophique*, Paris, 1804 ; Jean-Baptiste Salaville, *De l'homme et des animaux*, Paris, Déterville, 1805, d'esprit cartésien. Le concours et les mémoires ont été étudiés pour la première fois par Valentin Pelosse, « Imaginaire social et protection de l'animal. Des amis des bêtes de l'an X au législateur de 1850 », *L'Homme*, XXI, 1981, p. 5-33, et XXII, 1982, p. 33-51.

11. *Procès-verbal de la séance publique tenue à l'École vétérinaire de Lyon, le 1^{er} floréal an XI*, Lyon, École vétérinaire de Lyon, s. d.

12. Jacques Bost, *Lyon, berceau des sciences vétérinaires*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 1992 ; Ronald Hubscher, *Les Maîtres des bêtes. Les vétérinaires dans la société française*, Paris, Odile Jacob, 2003.

des participants au concours de l'Institut, par des enseignants, des médecins, des vétérinaires, des juristes, des prêtres, etc., c'est-à-dire des membres de la société cultivée, ayant une position pédagogique vis-à-vis du reste de la population¹³. Parmi les premiers, on peut citer le naturaliste Lacépède, connu pour ses publications consacrées aux quadrupèdes, ou l'écrivain Sébastien Mercier, dont le *Tableau de Paris* (1781-1788) fourmille de considérations apitoyées sur le sort des animaux. Cependant, deux personnages se détachent particulièrement. D'abord Bernardin de Saint-Pierre (1737-1814), à la fois naturaliste, ses *Études de la nature* (1784) remportent un vif succès et le font succéder à Buffon à l'intendance du Jardin du Roi, et écrivain : il est l'auteur de *Paul et Virginie* (1787) au succès encore plus vif, qui le rend célèbre en Europe. Bernardin de Saint-Pierre a été très proche de Buffon et de Jean-Jacques Rousseau, avec qui il a eu de nombreux entretiens sur la nature dans les années 1770. Il est à l'origine du débat sur la ménagerie de Versailles et de la question du concours de 1802, puisqu'il fait partie de la sixième section « Morale » de l'Institut depuis 1795. L'autre personnage important est l'abbé Henri Grégoire (1750-1831), lui aussi membre de cette section avec Sébastien Mercier, qui s'est rallié au Tiers-État lors des États Généraux de 1789 et s'est fait connaître en proposant une reconnaissance des juifs en 1789, l'égalité civile des Noirs en 1791, puis l'abolition de l'esclavage qui intervient, la première au monde, en 1794. Sa présence est importante pour comprendre l'insertion de la question animale dans une relecture générale des autres. Parmi les participants plus modestes au débat, il faut citer ce professeur de l'école vétérinaire de Lyon, dénommé Gronier dans le procès-verbal de la séance mais qui semble bien s'appeler plutôt Grogner (Louis-Furcy). Beaucoup plus jeune que les précédents (1774-1837), il effectue une longue carrière de vétérinaire et d'agronome, publiant de nombreux ouvrages sur ces questions, où il affiche jusqu'à la fin ses opinions sur le sort des bêtes, comme dans ce texte extraordinaire de 1834 qui analyse, en précurseur de l'éthologie, les conséquences pour les vaches de leur spécialisation laitière¹⁴.

13. Voir la liste des mémoires et des professions des candidats dans Valentin Pelosse, *art. cit.*, p. 48-50.

14. *Précis d'un cours de multiplication et de perfectionnement des principaux animaux domestiques*, Paris, Huzard, 1834. Il publie aussi sur l'hygiène et la zoologie vétérinaires dans ces années 1830.

L'INSUPPORTABLE SORT ANIMAL

Le point commun de toutes ces prises de parole en temps révolutionnaire est la critique du sort habituel des animaux. Critique, tout d'abord, de la détention des animaux à la ménagerie de Versailles sous l'effet d'un parallèle entre les sujets opprimés et les bêtes encagées. Cette comparaison était apparue dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Barnabé Farmian de Rosoy, partisan d'une monarchie modérée, avait rapproché les cages d'oiseaux de la prison de la Bastille et demandé plus de liberté pour les bêtes et les sujets. L'idée culmine sous la Révolution. La municipalité de Paris refuse la présence de montreurs d'animaux lors de la Fête de la Fédération afin de bannir les images d'emprisonnement¹⁵. Le naturaliste Lacépède soutient en 1795 que les ménageries sont des œuvres de despotes qui « n'ont pour la nature que des chaînes à donner »¹⁶. Elles sont des symboles d'oppression de la nature et des bêtes, mais aussi de la société et des sujets. Cette lecture est issue de la configuration de la ménagerie versaillaise, construite en 1664, à la demande de Louis XIV, dans le jardin du château. L'entrée s'effectuait par un petit château de plaisir pourvu d'un pavillon octogonal à l'avant, qui permettait la vue sur une cour de même forme, entourant ce pavillon, et sur sept enclos d'animaux disposés en éventail autour de cette cour et du pavillon. Cette disposition permettait symboliquement à la culture d'enserrer la nature, de rassembler celle-ci autour du souverain qui la dominait et l'embrassait d'un coup d'œil tandis qu'elle s'offrait à lui en lui rendant hommage. « On dirait, écrit Dezallier d'Angeville en 1755, que l'Afrique a payé un tribut de ceux [les animaux] qu'elle produit, et que les autres parties du monde ont fait hommage au roi de ce qu'elles ont de plus rares et de plus singuliers en animaux et en oiseaux »¹⁷. La ménagerie s'inscrivait dans une affirmation de domination de la nature, mise en œuvre dans toutes les parties du jardin, de l'eau domestiquée en jets d'eau aux arbres taillés en formes géométriques, mais aussi des autres continents, des peuples, et *a fortiori* des sujets. Ce lien nature-société était bien compris par les contemporains. Il explique la copie de cette ménagerie, au XVIII^e siècle, par de nom-

15. Louise Robbins, *Elephant Slaves and Pampered Parrots. Exotic Animals in Eighteenth-Century Paris*, London, John Hopkins, 2002, p. 207-211.

16. *Op. cit.*

17. *Voyage pittoresque des environs de Paris*, Paris, De Bure, 1755, p. 260.

breux princes européens à tendance ou à volonté absolutiste qui exprimaient ainsi leur désir de domination¹⁸.

Autre critique, beaucoup plus fréquente : celle des traitements journaliers des animaux domestiques, qualifiés de « barbares » par les membres de l'Institut en 1802, de « crimes » par Gronier en 1803. Ce sont surtout les violences des rues, celles qui se voient le plus, qui se rencontrent au hasard des parcours, qui sont abondamment signalées par les participants au débat, tous... urbains ! En premier lieu, les violences faites aux chevaux et aux chiens de trait, tirant des voitures personnelles, des fiacres ou des chariots pour les premiers, des petites carrioles pour les seconds, concrétisées par l'importance des efforts demandés, des trop lourdes charges à tracter, des très longs parcours à effectuer, et par les coups portés pour faire avancer ces animaux très sollicités, souvent peu nourris, mal soignés. « N'est-il pas choquant, écrit l'un des candidats au concours de 1802, de voir [...] un charretier brutal qui jure d'une manière effroyable et qui déchire à coup de fouet les flancs décharnés de ses chevaux excédés de fatigue et d'inanition »¹⁹. Le surmenage des chevaux au travail, qui continuent toujours, jusqu'à épuisement, peut prendre une forme aiguë extrême, où l'animal s'écroule foudroyé d'une attaque au cœur. La condamnation de ces violences n'est pas seulement due à un changement de sensibilité, que nous verrons plus loin. Elle est aussi une réaction à la multiplication de ces scènes du fait de la vulgarisation du transport attelé. En effet, la seconde moitié du XVIII^e siècle est marquée par le développement, qui devient considérable au XIX^e siècle, de l'utilisation des animaux domestiques, aussi bien en ville que dans les campagnes²⁰. Pour le trait, ce sont notamment les chevaux mais aussi les chiens, plus économiques que les équidés. Cette utilisation était bien moindre autrefois, ne serait-ce que par la difficulté à nourrir les bêtes alors que les disettes régnaient fréquemment parmi les hommes. Ces animaux plus nombreux sont maniés par une population qui n'en a pas l'habitude, qui n'a pas souvent la patience, qui reporte sur eux la violence qu'elle vit souvent dans les rapports sociaux. Une bonne illustration de cette situation est le développement de la castration des chevaux, que Gronier condamne

18. Sur cette lecture politique des ménageries : Eric Baratay, « Le zoo : un lieu politique (XVI^e-XIX^e siècles) », dans Paul Bacot, Éric Baratay *et al.* (dir.), *L'Animal en politique*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 15-36.

19. Mémoire n° 21 d'Adrien Gauthier-Lachapelle.

20. Sur ce développement qui transforme les bêtes, les paysages et qui bouleverse la société, voir Éric Baratay, *La Société des animaux, de la Révolution à la Libération*, Paris, La Martinière, 2008.

dans son discours de 1803, qui n'est pas une invention de l'époque contrairement à ce qu'il croit (elle est utilisée au moins depuis l'Antiquité) mais qui connaît une forte vulgarisation parce que les nouveaux utilisateurs, vite et mal formés, préfèrent des hongres assagis aux étalons trop impétueux comme il le note dans un style oratoire ampoulé, habituel à l'époque : « Renvoyez avec mépris le timide écuyer qui tremble devant son coursier, à moins qu'il ne soit privé des attributs de son sexe. » Or, la castration, effectuée à vif par excision ou écrasement des testicules, est extrêmement douloureuse et provoque une forte mortalité parmi les chevaux opérés.

Autre violence de rue fréquemment condamnée : celle des tueries, qu'on n'appelle pas encore abattoirs, qui sont alors des cours aux portes ouvertes, débordant fréquemment sur la voie publique par manque de place, et dévoilant ainsi aux passants et aux habitants les terreurs, les cris, les fuites des bêtes, leurs agonies à coups de maillet ou de couteau, le sang et les déchets répandus au sol. « Passant à Montargis, écrit un candidat du concours de 1802, j'aperçus un veau attaché à un poteau par la patte de derrière, ayant celles de devant libres, et se débattant ainsi avec la mort au milieu des souffrances ; ce pauvre animal n'avait sans doute reçu qu'un coup de couteau mal appliqué, qui le laissa plus d'un quart d'heure livré à cette torture. Ne pouvant supporter pareil spectacle, j'en fis des reproches amers au boucher qui me répondit froidement que ce n'était qu'un animal »²¹. Là encore, de tels spectacles se multiplient à l'époque avec le développement de la consommation de viande dans les villes, alors qu'elle avait stagné, même diminué aux XVII^e-XVIII^e siècles. Cela s'accompagne d'acheminements toujours plus nombreux du bétail, avec leur cortège de coups pour faire avancer plus vite des animaux fatigués par le trajet, peu ou pas nourris ni abreuvés parce qu'ils vont mourir²².

Les violences d'agrément sont moins citées que les précédentes mais tout autant condamnées. C'est la chasse, considérée comme un gaspillage de la nature, notamment lorsqu'elle concerne les oiseaux insectivores utiles à l'agriculture, qui est aussi en pleine explosion avec l'augmentation importante du nombre des chasseurs, commencée dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et amplifiée par l'abolition du privilège aristocratique sous la Révolution²³. Ce sont

21. Mémoire n° 5 d'Amable Blanquet.

22. Mémoire n° 21, déjà cité.

23. Mémoires n° 8 de Christian Warmholz, n° 17 d'Arbaud, prêtre. Voir Philippe Salvadori, *La Chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996.

aussi les divertissements comme le jeu de l'oie, accrochée à une corde par le cou, qu'il faut décapiter en l'arrachant, ou les combats, de coqs, de chiens, de bovins, etc.²⁴. Ils passionnaient autrefois l'aristocratie mais elle les a délaissés en s'engageant dans le processus de civilisation décrit par Norbert Elias, et abandonné au monde populaire des villes et des villages. Ces divertissements se multiplient, eux aussi, à la fin du XVIII^e siècle en conséquence d'un certain enrichissement permettant d'aller voir ces spectacles ou de posséder les bêtes pour les organiser. Bien que peu citée, la vivisection n'en est pas moins condamnée pour les souffrances qu'elle provoque²⁵, en étant pratiquée à vif, parce qu'elle a été remise à l'honneur, après les expériences des antiques, tel Galien, ou de modernes, tel Harvey au XVII^e siècle, par Lavoisier travaillant sur le mécanisme de la respiration dans les années 1770-1780.

Ainsi, la focalisation du débat sur les traitements subis par les animaux n'est pas le fruit du hasard. Elle intervient dans un contexte nouveau d'explosion des utilisations des animaux et des violences à leur égard.

LA PROMOTION DE LA SENSIBILITÉ

Elle intervient aussi dans un moment de transformation des représentations et des sensibilités humaines, au moins parmi les milieux cultivés. Les condamnations des mauvais traitements sont prononcées au nom de « l'homme sensible », présenté comme le nouvel homme à imposer parmi les élites pour remplacer l'homme raisonnable du cartésianisme, accusé de faire preuve de mépris et d'indifférence envers les autres créatures. À l'opposé de cette attitude, l'homme sensible doit agir selon le cœur, faire preuve de sentiments d'humanité et de bienveillance comme le dit Gronier, parce qu'il ressent dans sa chair la douleur et la souffrance des bêtes comme l'écrit un candidat du concours de 1802 : « Voyez-le cet homme sensible ! Tout son intérieur se révolte. Les gémissements de l'animal souffrant sollicitent sa pitié, son œil mourant réclame son secours, et ses membres tremblants sa protection ! Un instinct involontaire le rapproche du point de réunion auquel aboutit tout ce qui respire. Il sent la douleur dont il est le témoin ; il frémit, ses entrailles sont déchirées, sa poitrine comprimée, ses nerfs resserrés, et son sang glacé dans ses

24. Mémoires n° 9 de Dieudonné Malherbe, n° 16 de C. Gaucher, n° 24 d'Amaury Duval.

25. Mémoire n° 21, déjà cité.

veines »²⁶. Cet homme sensible est un héritage direct des philosophes des Lumières, et surtout de Jean-Jacques Rousseau souvent cité, par exemple par Gronier, notamment pour sa définition de l'humanité centrée sur l'usage de la pitié et non de la raison.

Ces hommes sensibles refusent la violence sur les animaux pour deux raisons. Il s'agit d'abord de réagir contre la violence en général, quel que soit le martyrisé. L'épisode révolutionnaire de la terreur, qu'ils ont connu et auquel ils ont survécu, a joué un rôle déterminant pour convaincre nombre des élites de la nécessité urgente de discipliner et d'éduquer les populations pour éviter le retour d'un tel débordement, d'un tel paroxysme de la violence : « celui qui ménage à ce point la vie même des animaux, soyez sûrs qu'il respectera le repos, l'honneur, le jour des Citoyens ; qu'il saura, s'il le faut, ce cœur si faible, être mille fois plutôt victime que juge d'un Tribunal Révolutionnaire »²⁷. Car ces hommes sensibles croient en une porosité et une diffusion de la violence ; ceux qui l'exercent sur les animaux la porteront un jour ou l'autre sur les hommes²⁸. S'occuper des animaux, c'est donc s'occuper des hommes. « Des sages ont frémi en considérant jusqu'à quel point les cruautés exercées sur les animaux influent sur la morale publique. Si vous êtes assez heureux pour changer la déplorable destinée des animaux domestiques, vous aurez donc contribué à rendre les hommes meilleurs. » Comme le reconnaît ainsi Gronier, il s'agit d'une vieille idée, exprimée dès l'Antiquité et souvent la seule évoquée par le clergé entre le Moyen Âge et les temps modernes pour demander une retenue des hommes. Elle est ici sans cesse mise en avant pour justifier les positions en faveur des bêtes, face aux plus réticents.

Car l'autre raison avancée pour condamner les mauvais traitements est bien plus hétérodoxe à l'époque, même si elle est plus importante pour justifier la compassion envers les animaux. Les auteurs insistent sans cesse sur la sensibilité des bêtes, manifestée par des signes évidents de plaisir, de douleur et de souffrance, au moins pour celles qui ont les mêmes organes, avec les mêmes fonctions, que les hommes et qui expriment cette sensibilité de la même manière, car cela excite directement la pitié²⁹. Il existe donc une com-

26. Mémoire n° 8, déjà cité.

27. Mémoire n° 25 de J. S. Delanouë ; de même n° 3 de L. R. H. de Lons-le-Saunier.

28. Mémoires n° 1 de Jean-Jacques de Teubern, n° 5 déjà cité, n° 7 de Bourguignon-Dumolard, n° 21, déjà cité, n° 25 déjà cité.

29. Mémoires n° 5 déjà cité, n° 11 anonyme, n° 22 de Jean-Baptiste Maugras.

munauté de la sensibilité, de la souffrance et de l'existence entre les hommes et les animaux, comme l'affirment Gronier ou plusieurs candidats au concours de 1802³⁰. Ces hommes sensibles prennent ainsi le contre-pied de Descartes qui refusait la douleur aux animaux-machines et qui érigeait la raison en barrière discriminante entre l'homme et les bêtes. La sensibilité et la souffrance, qui unissent les vivants, sont plus importantes que la raison qui sépare, pour les cartésiens, ou hiérarchise, pour les autres. Pour cela, les auteurs s'appuient sur Plutarque et Montaigne, pour leur critique de l'inhumanité, sur Condillac, pour celle de Descartes, sur les philosophes des Lumières, dont ils s'affirment les disciples et les propagateurs, et notamment, encore une fois, sur Rousseau qui avait élaboré cette notion de communauté de la sensibilité et de la souffrance³¹. En ce sens, le combat pour les animaux s'inscrit dans un contexte plus large qui apparaît bien avec les promoteurs du concours de 1802. Bernardin de Saint-Pierre fait inscrire aux concours de l'Institut des sujets sur l'éducation des enfants ou les bienfaits de l'abolition de la servitude, et avait participé au changement de représentation des Noirs avec *Paul et Virginie*. L'abbé Grégoire a été président de la Société des amis des Noirs et il publie *De la littérature des nègres* en 1808. La revalorisation de l'animal s'inscrit dans celle de l'autre.

LIBÉRER, ÉDQUER, LÉGIFÉRER

Condamner ne suffit pas, des mesures s'imposent. Pour les animaux engagés des ménageries, la tentation est grande de prôner leur libération. Des lettrés la demandent, au début de la Révolution, au nom de la sensibilité et de l'humanité de cet âge nouveau³². En 1793, la municipalité de Paris décide d'interdire l'accès de la ville aux petits montreurs d'animaux et d'envoyer les bêtes confisquées au Jardin des Plantes pour les joindre à ceux de la ménagerie de Versailles. Bernardin de Saint-Pierre et Lacépède, qui préfèrent garder les bêtes pour les étudier plutôt que les relâcher, proposent d'ériger un parc révolutionnaire pour observer leur comportement dans le sillage de ce qu'avait prôné Buffon, leur maître, en annonçant l'éthologie du XX^e siècle. Ce parc serait constitué de vastes enclos qui garantiraient l'intégrité physique des animaux et permettraient le déploiement de leurs comportements naturels. Ainsi, écrit Lacépède, les éléphants,

30. Mémoire n° 4 de Jean Martin.

31. Jean-Luc Guichet, *Rousseau, l'animal et l'homme : l'animalité dans l'horizon anthropologique des Lumières*, Paris, Cerf, 2006.

32. Louise Robbins, *op. cit.*, p. 207-211.

les hippopotames, les rhinocéros iraient se baigner sur les berges des canaux et de la Seine, et l'« on pourrait en Europe étudier les habitudes de ces colosses ambulants, dans un état d'indépendance un peu rapprochée de celle dont ils jouissent dans le pays qui les a vus naître ». L'idée préfigure les parcs zoologiques créés en Occident à partir du milieu du XX^e siècle. Cependant, le but n'est pas qu'éthologique, mais aussi philosophique, moral et éducatif. Il faut, écrit encore Lacépède, que « les images de la contrainte ou les apparences de l'esclavage soient éloignées le plus possible des yeux d'un peuple libre »³³. La libération des bêtes s'inscrit dans le sillage des sujets en 1789, des esclaves en 1794 ou des aliénés. Pinel, qui soutient en 1792 la proposition de Bernardin de Saint-Pierre d'un parc d'étude des comportements³⁴, transforme ensuite l'hôpital Bicêtre en un lieu d'observations médicales des malades mentaux en les libérant de leurs chaînes.

Pour les animaux domestiques de tous les jours, des chemins et des rues, la priorité serait d'éduquer les populations des villes et des campagnes par la diffusion de gravures volantes, prônant les bonnes attitudes et réprouvant les mauvaises, et par l'institution de prix pour récompenser les meilleures conduites et développer l'émulation. Les enfants seraient particulièrement concernés pour éviter qu'ils n'adoptent ou ne développent, selon les conceptions de l'enfance naturellement bonne ou perverse, de mauvais penchants : leçons et prix de morale à l'école en insérant le respect de l'animal dans la scolarité³⁵. Avec ce primat de l'éducation, qui montre là encore l'influence des Lumières et en particulier de Rousseau qui avait insisté sur celle des enfants, il s'agirait d'édifier une morale nouvelle, une « morale zootique » comme l'écrit un candidat de 1802, qui devrait triompher de la cupidité et permettre de vaincre la violence par une « sensibilité en action »³⁶. Et c'est bien à l'idée de devoirs de l'homme

33. *Op. cit.* Sur l'évolution des jardins zoologiques, voir Éric Baratay, Élisabeth Hardouin-Fugier, *Zoos, histoire des jardins zoologiques en Occident, XVI^e-XX^e siècles*, Paris, La découverte, 1998, traduction anglaise : *Zoo. A History of Zoological Garden in the West*, London, Reaktion Books, 2002 ; Nigel Rothfels, *Savages and Beasts : the Birth of Modern Zoo*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2002 ; R. J. Hoage, William Deiss (dir.), *New World, New Animals. From Menagerie to Zoological Park in the Nineteenth Century*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996.

34. *Op. cit.*

35. Mémoires n^{os} 2 d'Édouard Lambert, 5, 9, 20 déjà cités.

36. Mémoires n^o 6 de Geruzez, professeur de grammaire et de langues anciennes, qui a forgé ce terme de « morale zootique » (voir Valentin Pelosse, *art. cit.*, p. 10 note 7), et n^o 7 déjà cité.

que certains arrivent, en particulier Gronier qui confie cette tâche aux vétérinaires : ils doivent éduquer les populations et améliorer le sort des animaux.

Si l'éducation ne suffit pas, une partie des auteurs affirme qu'il faudrait légiférer, par des lois détaillées et sévères pour les uns, générales et de simple police pour les autres, afin de fermer et d'isoler les abattoirs, de punir les violences et les grossièretés des conducteurs, d'interdire le trait des chiens, les divertissements violents et la vivisection, de supprimer ou au moins de restreindre la chasse, etc.³⁷. C'est la violence publique des rues et des chemins qui est principalement concernée, car elle donne le mauvais exemple, fortifie les mauvais sentiments, contrecarre les actions de sensibilisation. Dans l'optique de sensibilité générale et de morale universelle des auteurs, cette législation devrait faire baisser la violence en général, notamment celle sur les enfants, les femmes ou les vieillards³⁸. C'est bien l'idée d'une extension du droit à l'animal qui est ici acquise et prônée publiquement pour la première fois.

Il faut cependant nuancer : la sensibilité, la morale, le respect, le droit concernent les animaux domestiques des campagnes et des villes, et les animaux sauvages utiles, comme les oiseaux insectivores pour l'agriculture, ou les herbivores pacifiques. Les avis sont souvent hostiles à propos des « vils insectes » qui n'ont pas les « signes connus de la douleur ; ils ne sont pas les représentants convenables de la souffrance »³⁹. Il est vrai que les cartésiens avaient fait des insectes les modèles de l'animal-machine et cela semble encore évident à beaucoup d'hommes sensibles, bien que certains tentent de renverser cette représentation en utilisant l'anthropomorphisme, en essayant de se mettre à la place des insectes torturés⁴⁰. Les animaux dits féroces sont encore plus mal lotis. Pour distinguer la Nation des souverains, de leurs instincts de chasseurs et de despotes, la ménagerie nationale devrait, écrit Lacépède, écarter ces bêtes parce qu'elles donnent le mauvais exemple de la cruauté dévastatrice, elles font croire que la nature consacre l'empire de la force, elles illustrent et légitiment la tyrannie. Il ne faut que des animaux « innocents et paisibles », naturellement placés sous la bannière de l'utilité publique et véritables allégories des citoyens laborieux⁴¹. Ces animaux paisibles,

37. Mémoires n^{os} 3, 6, déjà cités, 10 de F. Benoist-Lamothe, 16 déjà cité, 26 de Canolle.

38. Mémoires n^{os} 11, 17 déjà cités.

39. Mémoire n^o 22 déjà cité.

40. Mémoire n^o 21 déjà cité.

41. *Op. cit.*

herbivores, sont ainsi les symboles d'une société travailleuse, pacifiée entre les siens et avec les autres. On retrouve là une idée très en vogue parmi les élites cultivées entre 1780 et 1830 ; celle d'un respect, d'un dialogue et d'une communion entre les espèces animales, y compris l'homme. Elle est très bien illustrée par une gravure, datée de 1816, de l'anglais John Forbes qui représente le Jardin des Plantes tel qu'il n'a jamais été, mais tel qu'il souhaiterait apparemment qu'il soit, avec des herbivores (éléphant, zèbre, oiseaux...) libres, vivant ensemble (une utopie mise en scène dans les parcs zoologiques de la seconde moitié du XX^e siècle), communiquant entre eux et avec l'homme dans un nouvel éden⁴².

UN ÉCHEC PROMETTEUR

À court terme, rien de tout cela n'est réalisé : ni prix décerné en 1803, ni loi, ni programme d'éducation, ni éden zoologique même s'il y eut une ébauche, avec quelques enclos destinés à des herbivores, mais vite abandonnée au profit de fosses (ours, 1805) et de bâtiments classiques⁴³. Le révolutionnaire rocher aux fauves (finalement gardés), qui ne sera réalisé qu'en 1907 par Hagenbeck au zoo de Stellingen, le premier des zoos contemporains, est remplacé par une rotonde (1812) composée d'une salle circulaire et de cinq pavillons rayonnants formant les branches d'une croix. Ces fauves sont ensuite installés dans un édifice rectiligne néoclassique, alignant les cages les unes à côté des autres comme la volière des rapaces (1825). La faisanderie (1838) présente un plan radioconcentrique et la singerie (1837), une cage circulaire enserrée par un autre bâtiment néoclassique⁴⁴ !

Les raisons de l'échec sont d'abord politiques : les promoteurs de la ménagerie et du concours de 1802, notamment Bernardin de Saint-Pierre et l'abbé Grégoire, sont marginalisés et mis de côté avec la fondation du Consulat puis de l'Empire et le retour d'un pouvoir totalitaire, méfiant envers le bouillonnement intellectuel de la Révolution. À ce propos, une lecture, pourtant sans preuve documentaire, s'impose vite chez les contemporains : l'abandon du parc en liberté

42. On trouvera cette gravure dans l'édition anglaise, *op. cit.*, de notre ouvrage *Zoos*.

43. Verniquet, *Exposition d'un projet sur le Muséum d'histoire naturelle et sur une ménagerie*, Paris, Huzard, an X [1801] ; Archives nationales, AJ¹⁵ 846, Programme d'une ménagerie nationale, 27 Pluviôse an X.

44. Yves Laissus, *op. cit.* ; Eric Baratay, Elisabeth Hardouin-Fugier, *Zoos, op. cit.* ; Emmanuelle Château, « Les animaux dans leur jardin : l'architecte Jacques Molinos et la ménagerie du Muséum d'histoire naturelle à Paris, 1795-1827 », *Histoire de l'art*, 49, 2001, p. 75-86.

aurait été un moyen symbolique d'affirmer un nouveau contrôle de la nature, et par lui de la société. Ainsi, l'architecture de la rotonde, qui symbolise le mieux le changement de conception et qui est soutenue par le pouvoir impérial, est lue dès les années 1820 comme une copie de la légion d'honneur créée en 1802, l'une et l'autre servant à soumettre⁴⁵ !

Plus profondément, l'échec immédiat vient aussi du fait que l'idée d'une domination légitime des hommes sur les bêtes, qui n'est jamais remise en cause par les participants au débat, bien au contraire comme l'illustre Gronier ci-dessous, prend une vigueur considérable dès ces débuts du XIX^e siècle, en étant fortifiée peu à peu par les révolutions agricole et industrielle, les explorations et la colonisation, c'est-à-dire par la maîtrise croissante du monde et de la nature. Ce n'est pas un hasard si, à partir de cette époque, la philosophie allemande, très influente en France et dans toute l'Europe, de Kant à Heidegger en passant par Hegel et Marx, impose une définition de l'homme comme sujet agissant dans le monde, le configurant à sa guise, alors que l'animal est considéré comme privé de monde, prisonnier d'un environnement qu'il ne transformerait pas en raison d'une absence supposée de conscience de soi et de destinée. Il est donc un objet de configuration par l'homme, ce qui exclut considération, respect, devoir, protection, ce qui autorise à en user et en abuser. La constitution de l'homme passe par la destitution de l'animal⁴⁶. Or, tout cela est bien sous-jacent lorsqu'un candidat au concours de 1802 propose d'interdire la chasse sauf pour les bêtes féroces, « elles sont en guerre contre la société, il est donc permis de la leur faire »⁴⁷, ou lorsque Gronier propose une attention et un respect utiles, pour mieux exploiter les bêtes, un argument qui prend la première place dans le discours de protection au XIX^e siècle.

Car, à long terme, cette première révolution intellectuelle annonce et permet les initiatives et les idées ultérieures, notamment les premières lois de protection⁴⁸ (1824 en Grande-Bretagne, 1850 en

45. Sur cette raison politique, voir Valentin Pelosse, *art. cit.* ; Éric Baratay, « Le zoo : un lieu politique », *art. cit.*

46. Voir Élisabeth de Fontenay, *Le Silence des bêtes*, *op. cit.*

47. Mémoire n° 17 déjà cité.

48. Voir Keith Thomas, *Man and the Natural World : A History of Modern Sensibility*, Pantheon Books, 1983, traduit *Dans le jardin de la nature. La mutation des sensibilités en Angleterre à l'époque moderne, 1500-1800*, Paris, Gallimard, 1985 ; Maurice Agulhon, « Le sang des bêtes. Le problème de la protection des animaux en France au XIX^e siècle », *Romantisme*, 31, 1981, p. 81-109, qui développe des lectures politique et sociale laissées de côté ici parce que hors de notre propos.

France), qui étendent le droit aux animaux, et dont les motivations et les arguments sont assez semblables aux projets révolutionnaires, mais aussi l'idée de devoir, redéveloppée dans la seconde moitié du XIX^e siècle, puis celles de protection des bêtes sauvages, de sensibilité des animaux et d'intérêt pour l'éthologie, etc. Ce bouillonnement intellectuel révolutionnaire a été temporaire mais son importance est analogue à celui qui a lieu au même moment à propos des autres populations, avec la Société des observateurs de l'homme ou la Société des amis des Noirs, où l'on retrouve, nous l'avons dit, certains personnages tel l'abbé Grégoire. Cette liaison n'est pas forcée : ce n'est pas un hasard si, un demi-siècle plus tard, sous la Seconde République, Victor Schoelcher fait abolir, en 1848, l'esclavage qui avait été rétabli par Napoléon, puis soutient, en 1850, la loi de protection des animaux domestiques sur la voie publique. On a là une idée de communauté des opprimées, esquissée sous la Révolution, remise à l'honneur dans la seconde moitié du XIX^e siècle, notamment par Hugo, Zola, Maupassant, etc., car penser l'animal, c'est penser l'autre.

ANNEXE :

Discours de Gronier, professeur de matière médicale, chimie et botanique, à l'occasion de la remise des prix aux étudiants, imprimé dans le *Procès-verbal de la séance publique tenue à l'École vétérinaire de Lyon, le 1^{er} floréal an XI* [21 avril 1803] :

« Je m'adresse à vous, citoyens, qui, par l'étendue et la solidité de vos connaissances, avez été jugés dignes du titre honorable de vétérinaire. Je viens relever à vos yeux la noblesse de votre destination, je viens vous parler des devoirs que vous avez à remplir, des jouissances qui vous sont réservées. Vous êtes encore peu avancés dans la carrière de la vie, tous vos pas seront désormais marqués par des bienfaits rendus à la société. Tantôt vous sauverez la chèvre, unique ressource du pauvre, tantôt vous arrêterez l'épizootie formidable qui menace de désoler tout un empire. Toujours vous trouverez dans votre cœur une récompense au-dessus de l'or, au-dessus même de la gloire, le doux, l'auguste sentiment du bien que vous aurez fait.

Vous n'êtes pas seulement appelés à dissiper, à prévenir les maladies qui affligent les animaux domestiques, vous devez encore chercher les moyens d'adoucir leur sort. Combien il est affreux ce sort ! Ces êtres sensibles à qui la mère commune donna droit au bonheur, ont tout perdu en entrant en société avec l'homme, victimes

d'un contrat qu'ils n'ont pas consenti, nous récompensons par les traitements les plus barbares, les grands services qu'ils nous rendent.

La justice ne suffit pas pour mettre un frein à la force ; la voix de la morale est presque toujours étouffée par celle de la cupidité. Jeunes vétérinaires, parlez le langage de l'intérêt particulier à des hommes qui seraient sourds à celui de la philosophie ; prouvez que c'est à son détriment qu'on abuse de sa force, que la cupidité méconnaît presque toujours ses intérêts les plus évidents, que celui qui excède de fatigues le compagnon de ses travaux, qui lui refuse une nourriture suffisante est insensé autant que barbare. C'est ainsi que le sauvage coupe l'arbre pour avoir le fruit, que l'avare de la fable va fouiller dans les entrailles de la poule qui pondait les œufs d'or.

Des sages ont frémi en considérant jusqu'à quel point les cruautés exercées sur les animaux influent sur la morale publique. Si vous êtes assez heureux pour changer la déplorable destinée des animaux domestiques, vous aurez donc contribué à rendre les hommes meilleurs. Le cœur, ami de la vertu, palpite à cette idée ; oui, l'image du bonheur réfléchi autour de soi par tous les êtres qui se réjouissent de l'existence, dispose l'âme à tous les sentiments d'humanité et de bienveillance. L'habitude au contraire, de voir souffrir dessèche la sensibilité ; elle efface la pitié, la pitié que J. J. [Jean-Jacques Rousseau] a regardée comme le caractère frappant de la bonté originelle de la nature humaine.

Protecteurs nés des esclaves de l'homme, gardez-vous d'autoriser par votre exemple coupable les atrocités dont les animaux sont les tristes victimes. Refusez le secours de votre bras à l'insensé qui veut arracher à son cheval cet organe que la nature lui donna pour le parer et le défendre. Qu'il ne vous arrive jamais de défigurer bêtement le front le plus noble après le front humain. Renvoyez avec mépris le timide écuyer qui tremble devant son coursier, à moins qu'il ne soit privé des attributs de son sexe. Cette opération ignoble autant que féroce, fut, vous ne l'ignorez pas, inconnue à nos pères ; vous savez combien elle dégrade, elle avilit le premier des animaux après l'homme.

Jeunes amis, je n'ajoute qu'un mot, mais qu'il reste profondément gravé dans vos âmes, pénétrez-vous bien que les cruautés exercées sur les animaux sont des crimes, et les services qu'on leur rend de bonnes actions. »